



Canadian Food  
Inspection Agency

Agence canadienne  
d'inspection des aliments

# Mise à jour sur le programme des engrais

Atelier réglementaire sur les engrais, ACIA

2 février 2022



© 2017 Her Majesty the Queen in Right of Canada  
(Canadian Food Inspection Agency), all rights reserved. Use without permission is prohibited.

Canada

# Aperçu

---

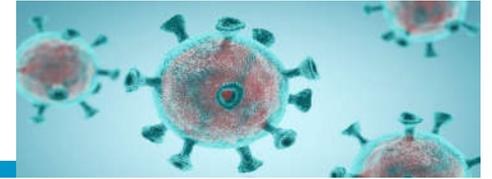


- **Covid-19 : impacts et ajustements**
- **Normes de prestation de services et statistiques sur les dossiers**
- **Mises à jour**

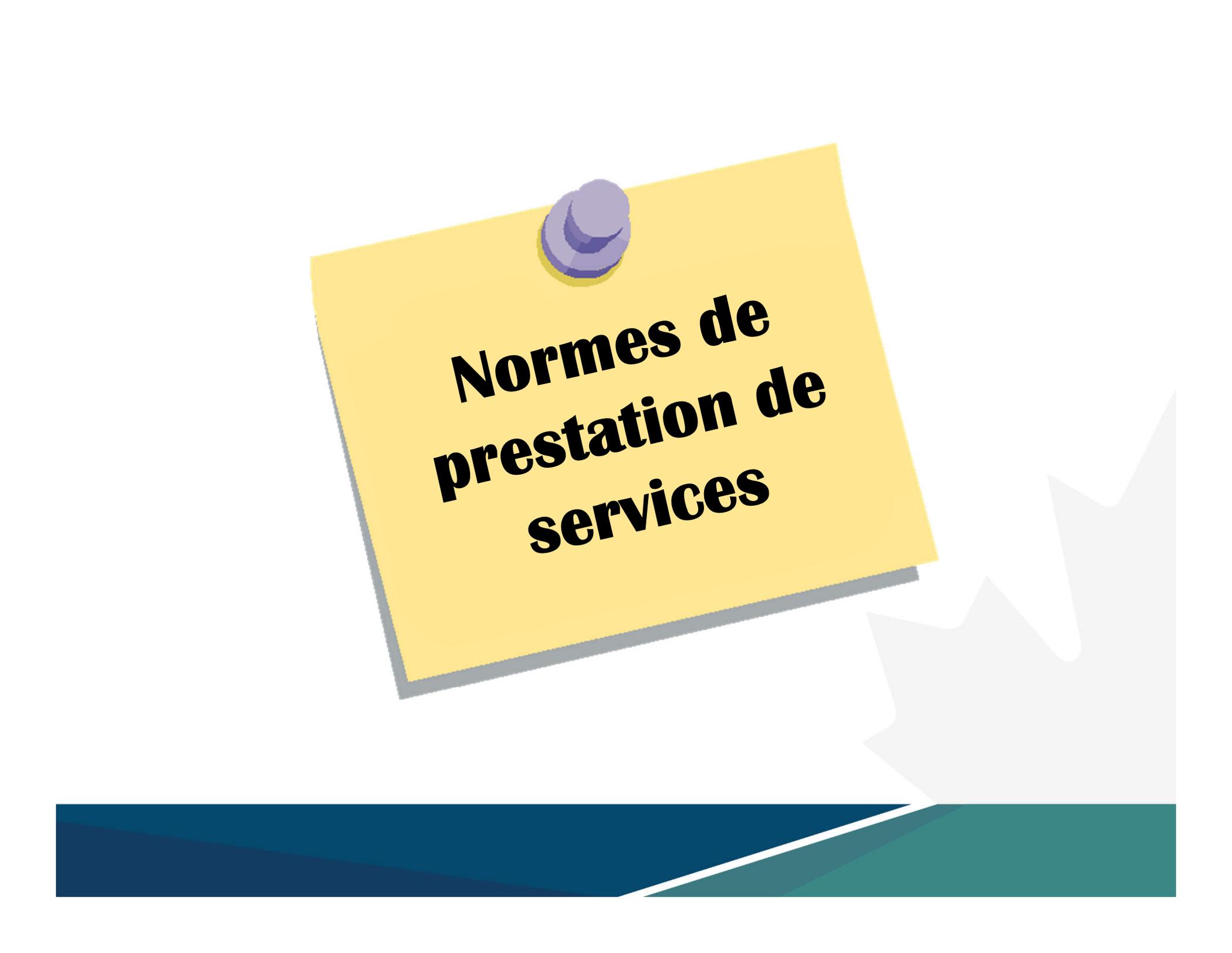


**MODERNISER**

# Covid-19 : impacts et ajustements



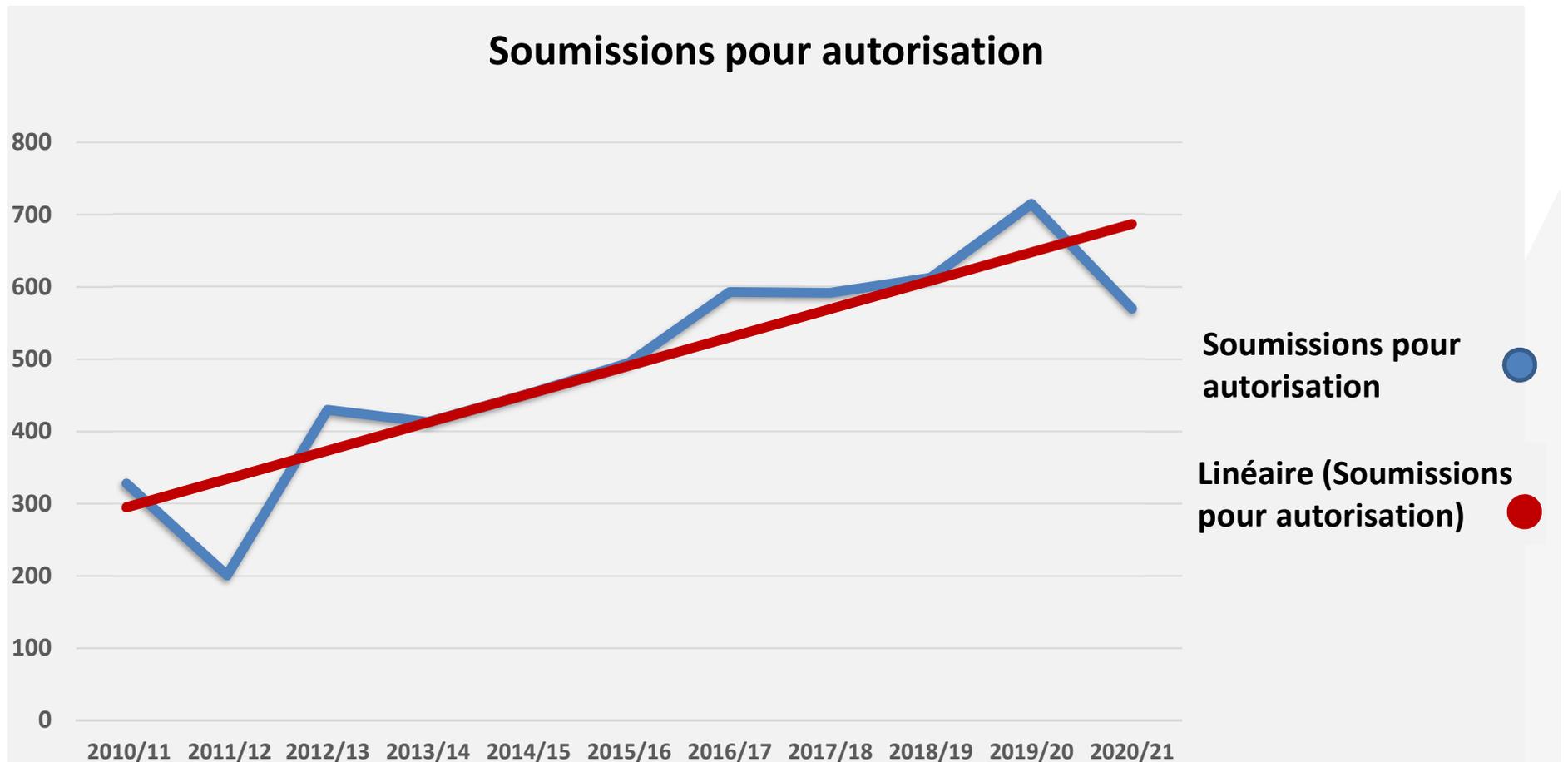
- Le programme de sécurité des engrais a toujours été un programme sur papier, les demandes physiques étant stockées dans une salle des dossiers sécurisée à Ottawa.
- Covid-19 : Mars-avril 2020 a entraîné un passage rapide au travail à distance.
- L'accès limité aux dossiers physiques et au lieu de travail a considérablement ralenti les examens jusqu'à ce que les processus puissent être adaptés à la nouvelle norme.
  - Dossiers stockés sur le site
  - Accès au lieu de travail par le biais de réservations afin de réduire les contacts entre les employés.
  - Les évaluateurs s'avertissaient mutuellement lorsqu'ils terminaient leurs examens et remettaient les dossiers dans la salle des dossiers. Comme il y avait plusieurs évaluateurs pour chaque dossier, cela a entraîné des retards importants dans le processus d'examen des dossiers.
- Au cours de la pandémie, les systèmes ont été mis à niveau, de nouveaux outils ont été mis en ligne et les processus internes ont été adaptés pour faciliter le travail à distance.
  - Augmentation de la capacité du réseau, MSTeams, signatures électroniques, progrès vers la numérisation des nouvelles demandes reçues par la voie traditionnelle.
  - La plateforme de demandes en ligne MyCFIA a été jugée essentielle.



**Normes de  
prestation de  
services**

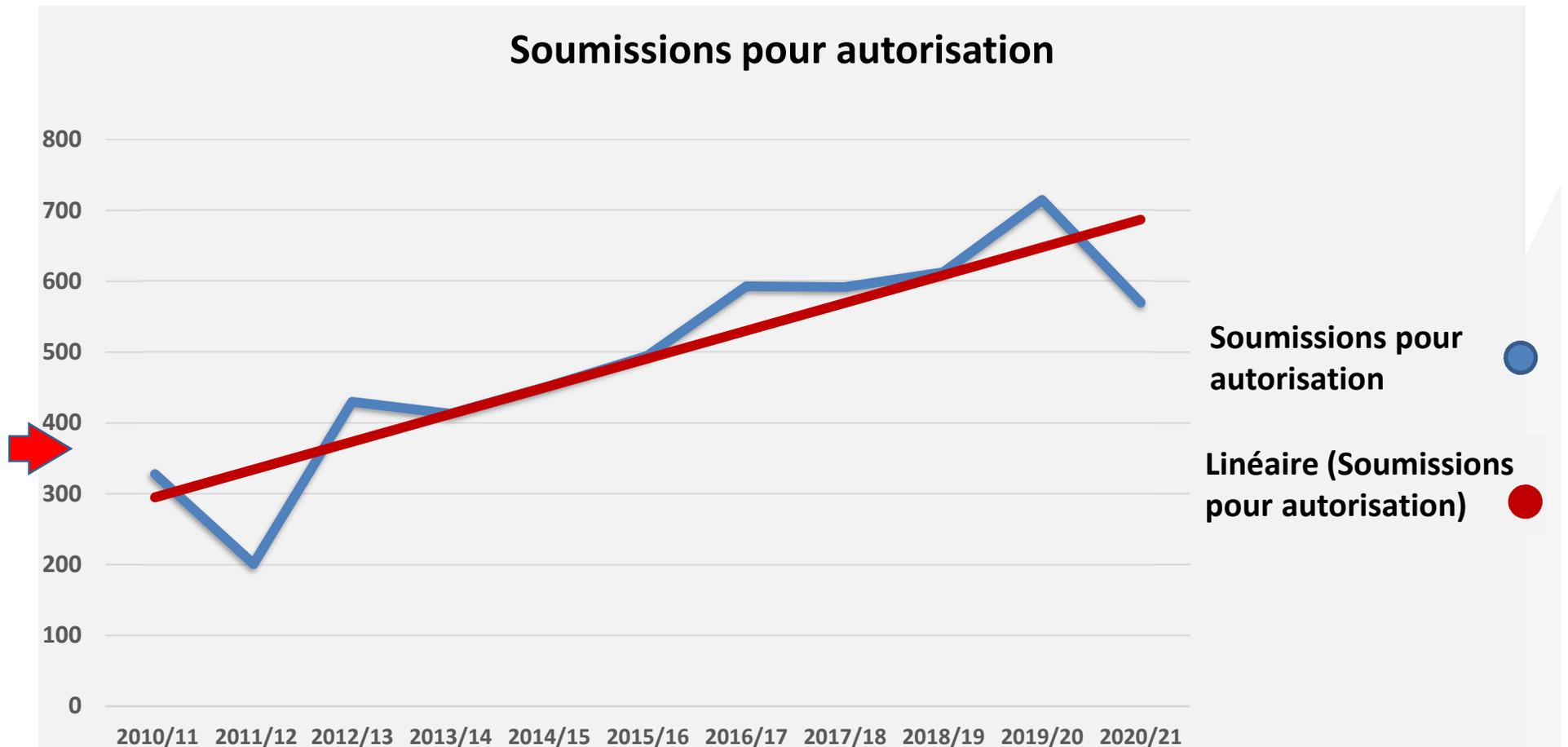
# Normes de prestation de services (NPS)

- Les NPS ont été établies en 2008 en supposant un niveau de référence de 350-400 demandes par année (augmentation constante depuis).



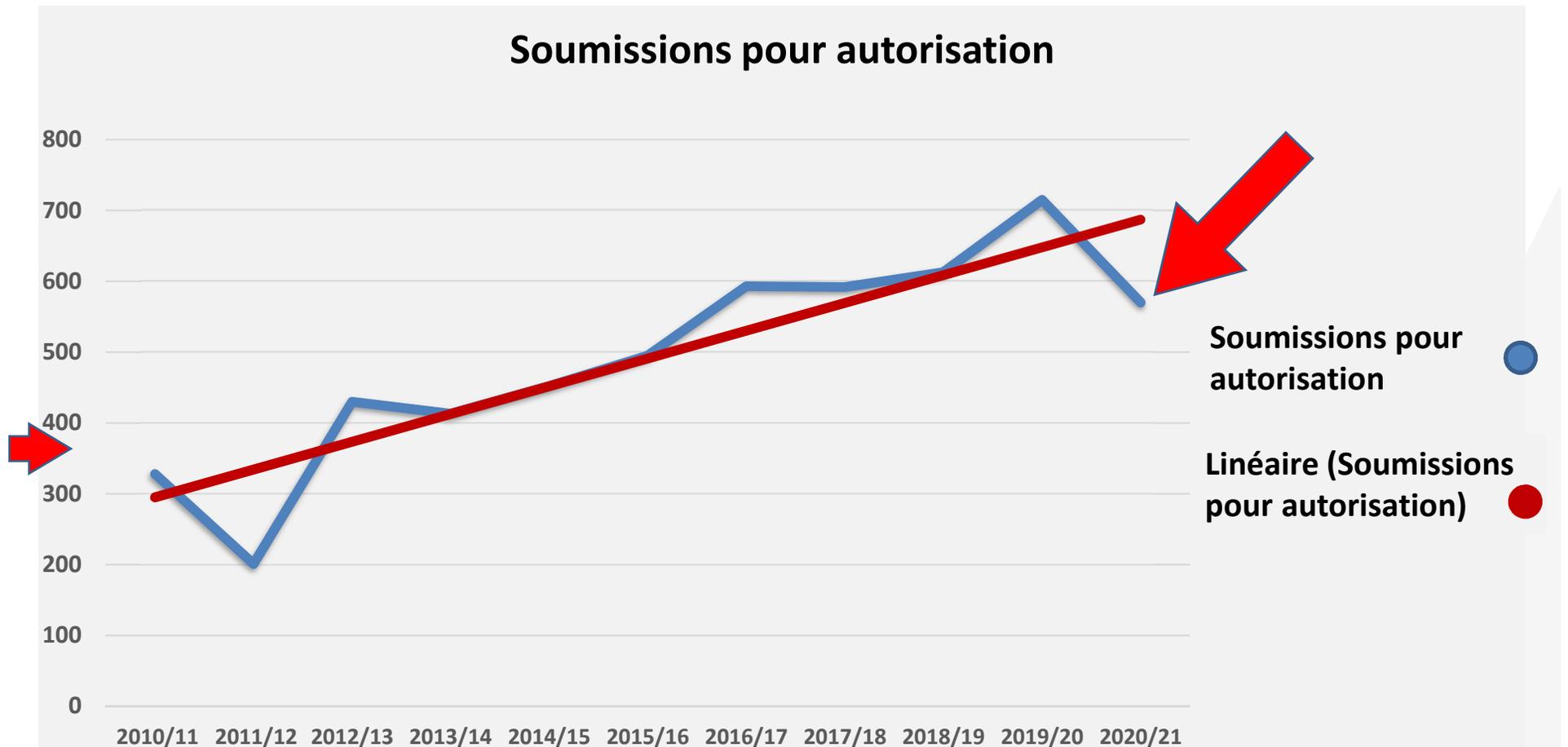
# Normes de prestation de services (NPS)

- Les NPS ont été établies en 2008 en supposant un niveau de référence de 350-400 demandes par année (augmentation constante depuis).



# Normes de prestation de services (NPS)

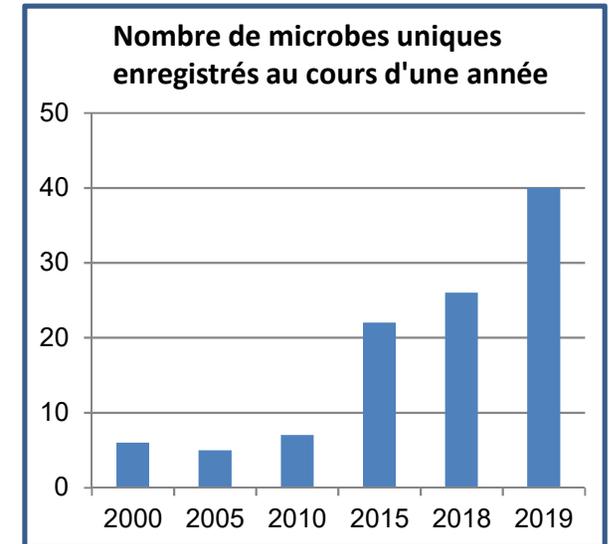
- Les NPS ont été établies en 2008 en supposant un niveau de référence de 350-400 demandes par année (augmentation constante depuis).



# Tendances dans les demandes actives

- L'impact à long terme de la modernisation de la réglementation se fera sentir jusqu'à ce que la période de transition soit terminée et que les avantages du nouveau régime d'exemption puissent être pleinement réalisés.
- Des formulations de produits de plus en plus complexes et innovantes (par exemple, de multiples ingrédients actifs et de nouvelles matières entrant dans le flux des engrais).

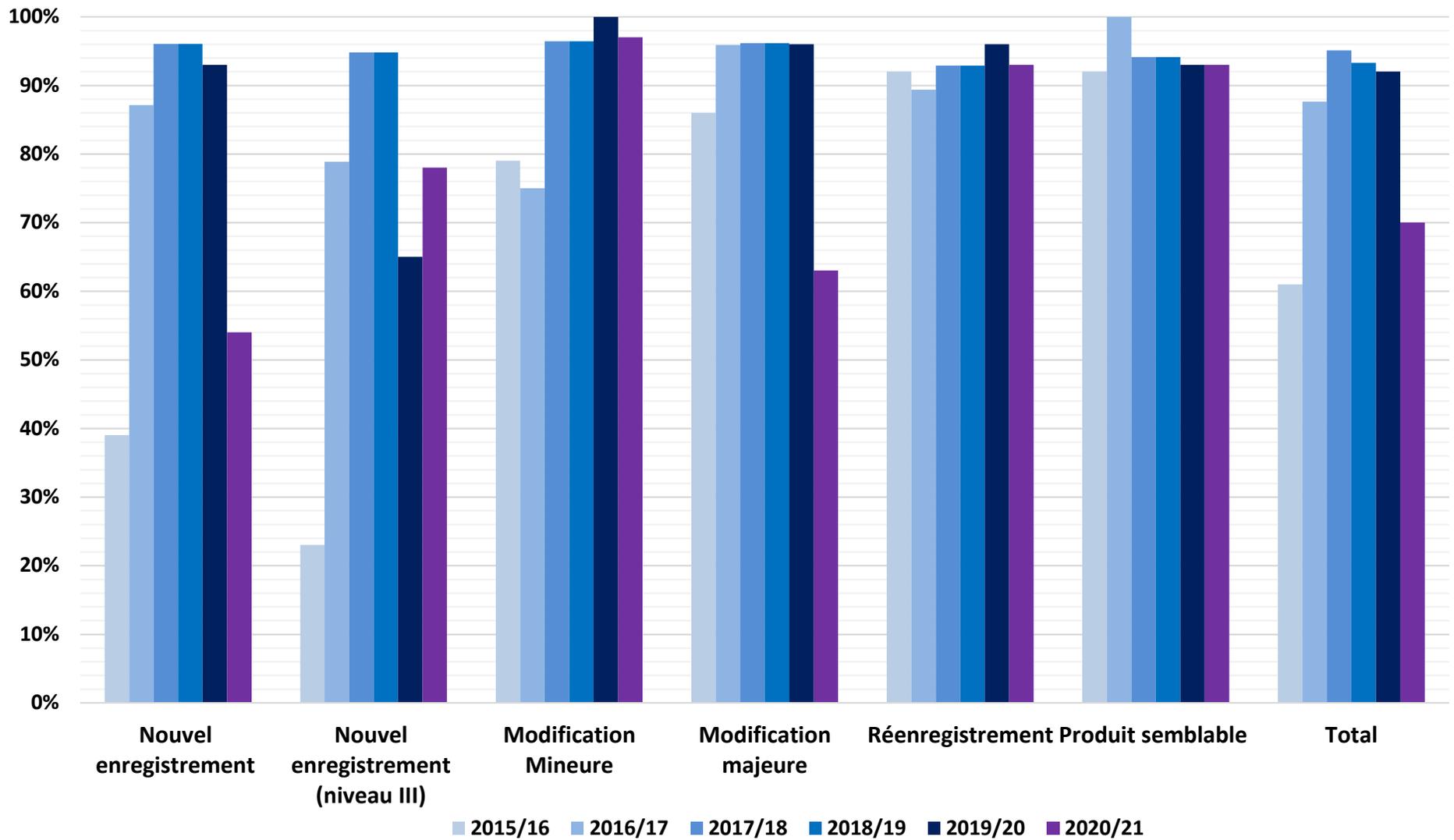
Les demandes d'enregistrement de suppléments contenant des bactéries génétiquement modifiées sont de plus en plus fréquentes. Les évaluations de sécurité associées prennent beaucoup plus de temps et sont plus exigeantes sur le plan scientifique.



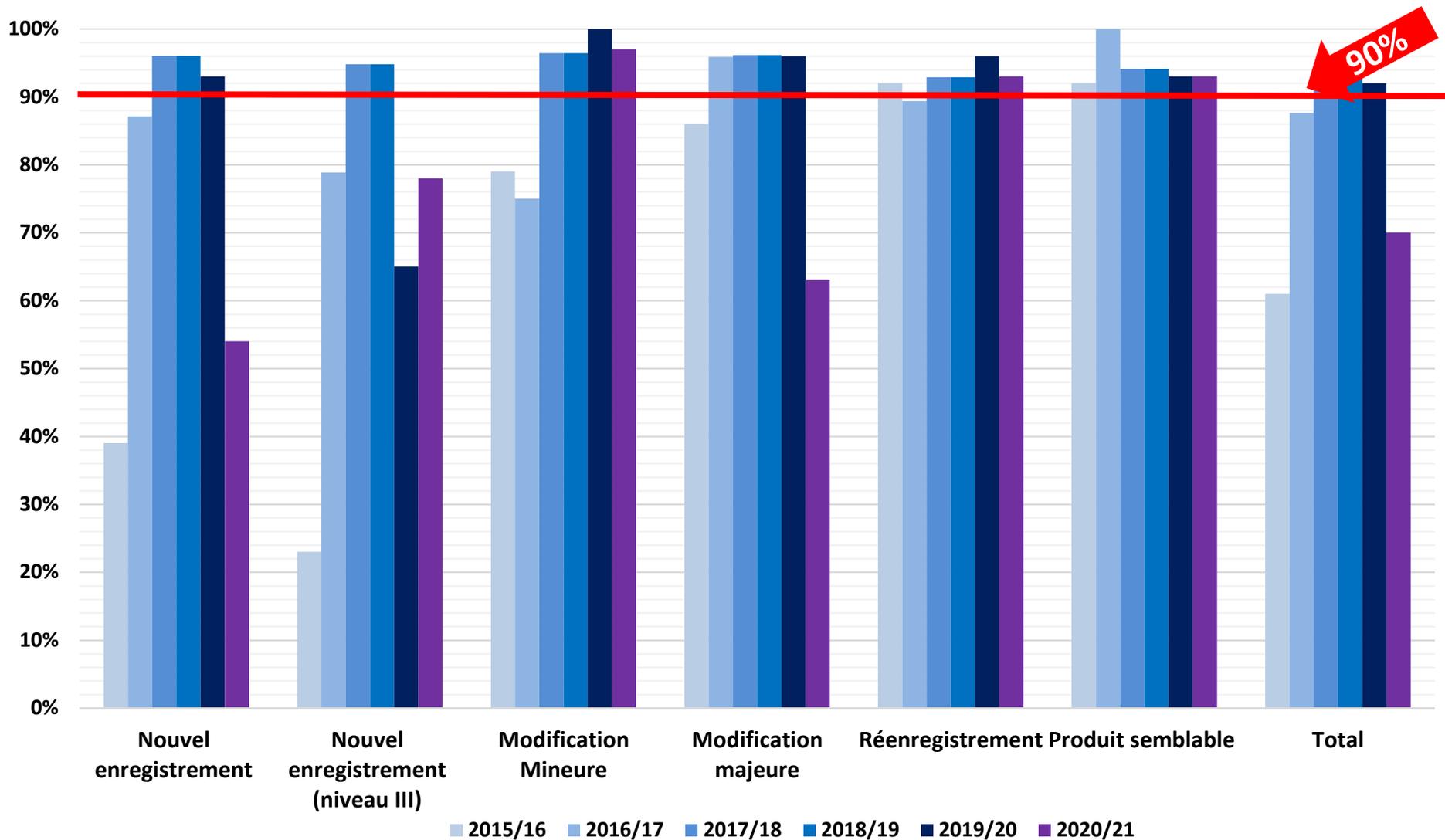
- Croissance et diversification continues du secteur des produits commercialisés pour l'utilisation hydroponique, dont certains auraient été auparavant des "engrais spécial".

Exercice financier	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21
Nb total de dossiers actifs	544	592	386	544	905	685	743	803	977	1,119	1,089
Nb de dossier respectant les NPS	540	568	377	465	544	498	651	751	941	1,035	758
% respectant les NPS	99%	96%	98%	85%	60%	73%	88%	94%	96%	91%	70%

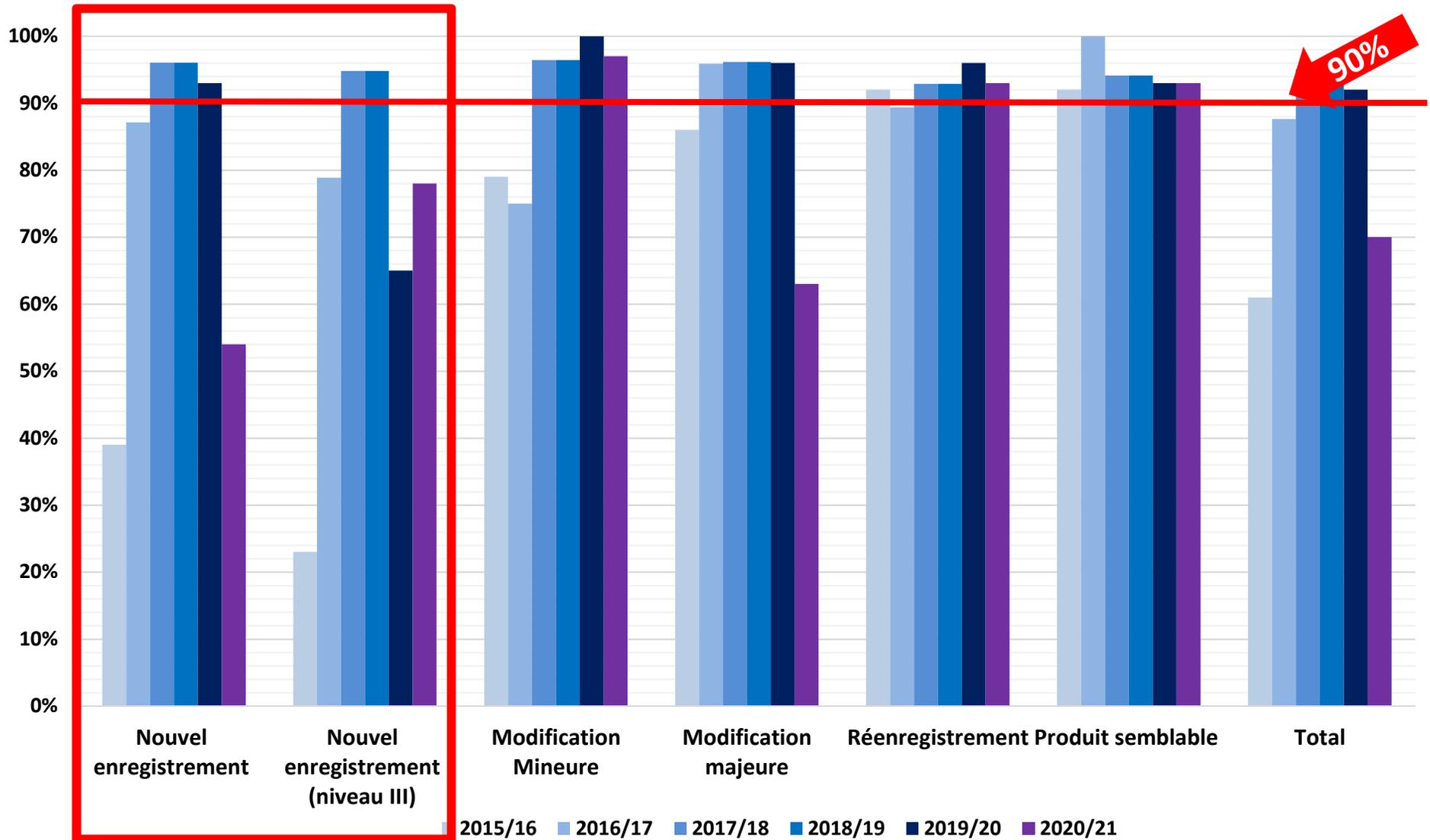
# La performance sur les NPS



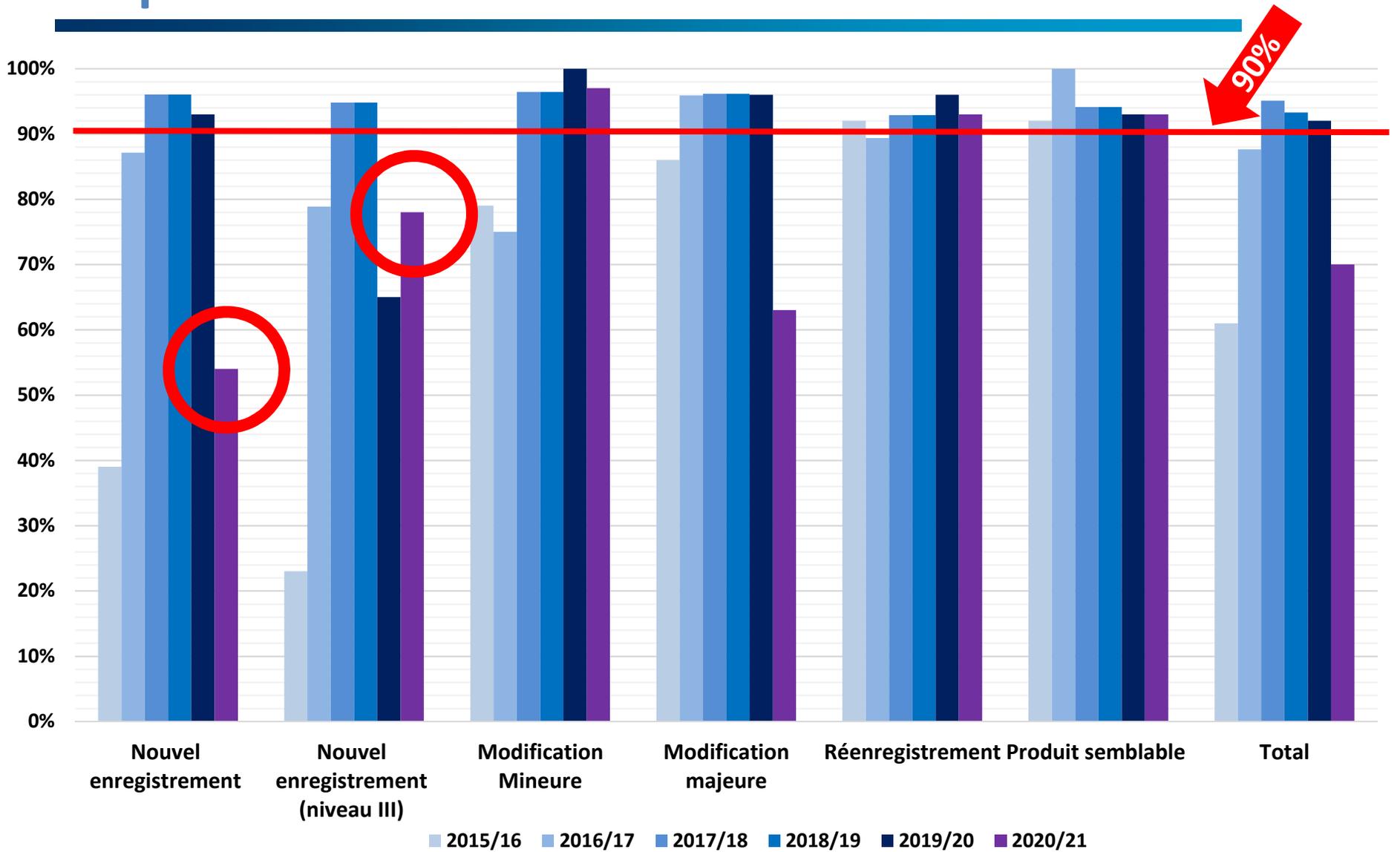
# La performance sur les NPS



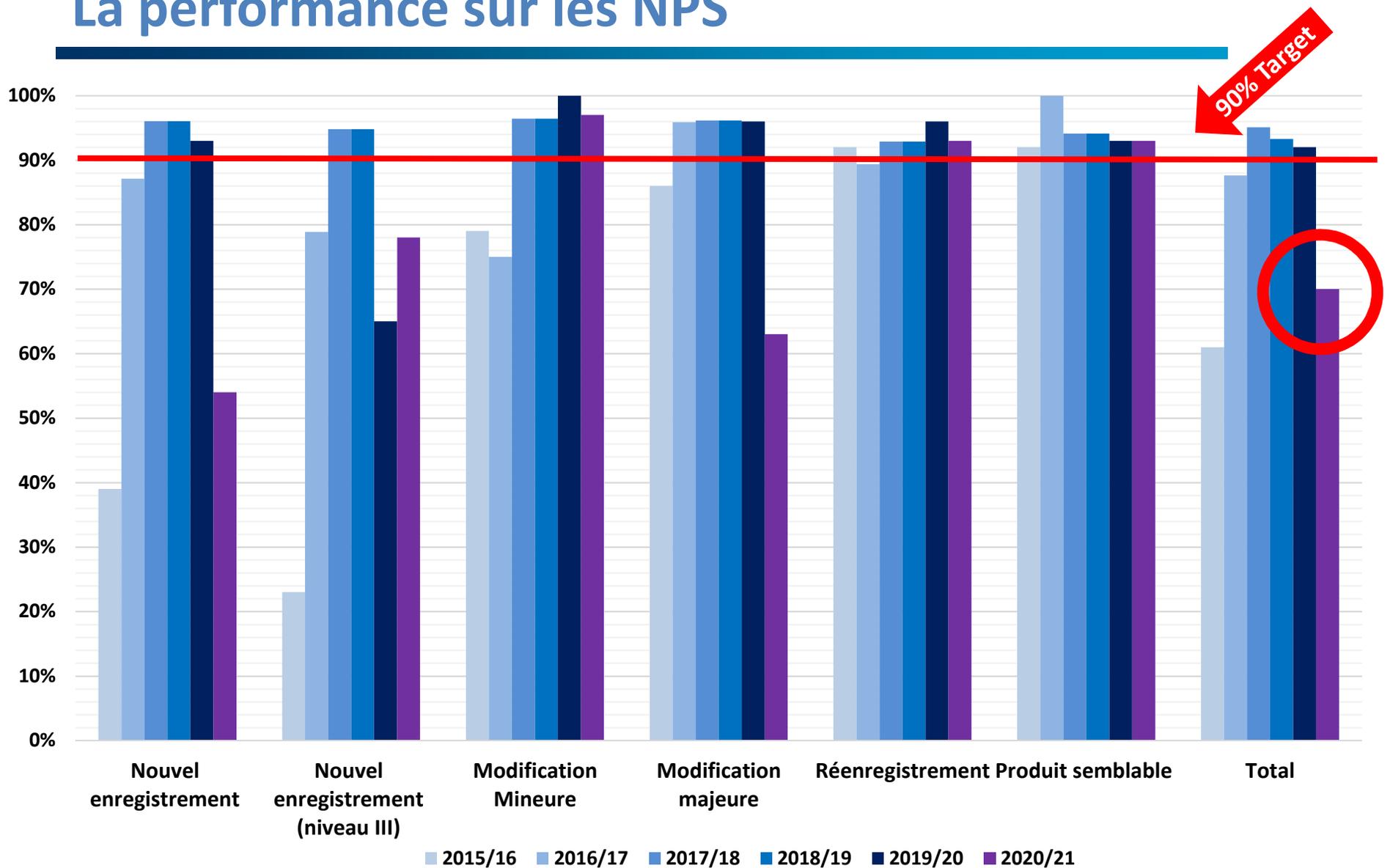
# La performance sur les NPS



# La performance sur les NPS



# La performance sur les NPS



# Poursuite des efforts



- Efforts continus pour rationaliser les processus d'examen des dossiers et pour numériser les soumissions " anciennes " afin de mieux prendre en charge le travail à distance.
- Amélioration continue de l'expérience utilisateur sur la plateforme MyCFIA, tant en interne qu'en externe.
  - Interne : suppression des doublons et automatisation dans la mesure du possible.
  - Correction de bugs lorsque des problèmes ont été identifiés par des utilisateurs
- Mise à jour de la documentation d'orientation du secteur en réponse aux demandes de clarification sur les réglementations modernisées + matériel de formation interne et externe.
- Respect strict des exigences de soumission et fermeture des dossiers incomplets et/ou des réponses incomplètes aux insuffisances de données identifiées.
- Des avertissements clairs indiquant que les frais pour les demandes rejetées ne seront pas remboursés.
- Respect strict des exigences de soumission et fermeture des dossiers incomplets, et/ou qui présentent des réponses incomplètes aux lacunes identifiées.
- **Remarque : étant donné que les soumissions sont traitées selon leur ordre d'arrivée, la qualité et la complexité des demandes précédant la vôtre ont une incidence sur le moment où l'on commence l'examen de votre dossier.**

# Défis constants



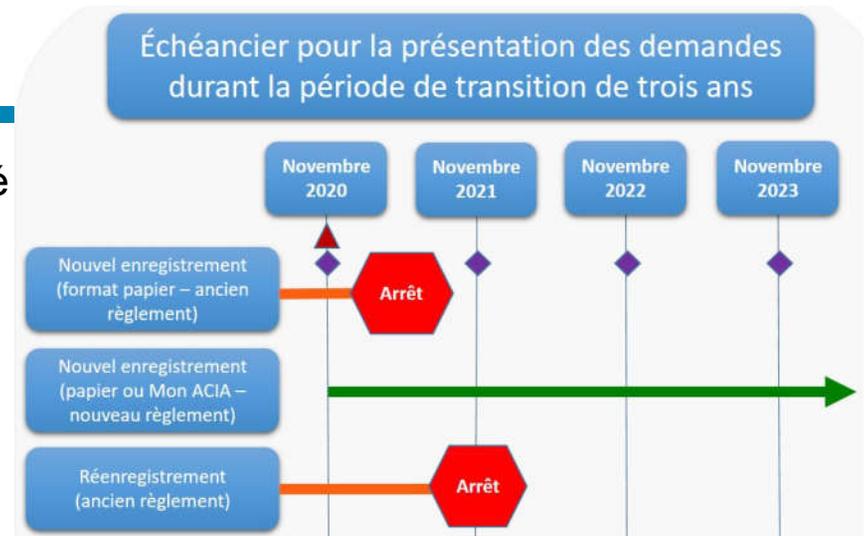
- Les présentations incomplètes\* ou le manque d'information ou de données retardent le processus d'enregistrement.
  - (3 évaluations par rapport à 1) 195 par rapport à 315 jours pour un nouvel enregistrement niveau I ou II (le temps de l'ACIA).
- La qualité des demandes reste très variable, celles soumises par MyCFIA étant généralement moins bonnes que celles soumises par la voie traditionnelle.
- La plateforme de soumissions MyCFIA et comprend des liens vers des directives qui expliquent ce qui est requis dans chaque champ de données - mais les demandeurs ne semblent pas suivre les directives.
  - [L'ACIA travaille à la mise en œuvre du logiciel WalkMe.](#)
- Les demandes de «mise en attente» et de «prolongation» fréquentes par les demandeurs qui ne possèdent pas à l'avance les renseignements importants pour leur demande (p. ex. accès à des renseignements provenant de tiers) retardent les évaluations.
- La modification/révélation de nouvelles informations sur les formulations de produits à mi-chemin du processus d'examen de l'ACIA, peut invalider le travail d'examen terminé – **ces modifications peuvent mener à des fermetures de dossiers.**
- Opérer sous deux ensembles de réglementations simultanément. Les demandeurs sont invités à passer au nouveau règlement le plus rapidement possible plutôt que d'attendre l'expiration de l'ancien règlement. Nous voulons éviter un afflux de demandes de dernière minute lorsque l'option de suivre les anciens règlements est sur le point d'expirer.



Mise à jour

# Une année très active

- Le règlement modernisé sur les engrais a été publié en octobre 2020, les progrès vers une transition complète se poursuivent.
- Mises à jour permanentes des documents d'orientation
- Mise en œuvre du ListServ pour les notifications de chaque mise à jour.
- Polymères : progrès vers la conversion des détenteurs de "DS".
  - >Plus de 80 % d'entre eux ont soumis des demandes d'enregistrement, et environ 60 % sont maintenant enregistrés.
- Phosphite : ne peut être représenté comme un engrais au Canada.
  - Généralement réglementé comme un pesticide en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (réglementé comme un engrais-pesticide en vertu de la Loi Fzr).
  - La présence de phosphite dans les engrais a été identifiée comme la cause probable du rejet de plusieurs envois par l'UE.
  - La présence non déclarée dans les engrais a des répercussions commerciales importantes.
  - L'ACIA continue de surveiller le marché



Exportation de légumineuses vers l'UE

Culture	Tonnes métriques	Valeur (CDN)
toutes les légumineuses	265,589	\$300,769,325
Haricots	138,035	\$174,201,632
Lentilles	88,382	\$97,011,480

Source: Global Trade Tracker

# MonACIA

- Le travail sur la plateforme de soumissions électroniques a commencé en 2017 et se poursuit.
- Comme Covid19 a imposé une transition vers le télétravail, le travail sur MyCFIA s'est intensifié.
- MyCFIA Fertilizers sera mis en ligne en octobre 2020, à l'appui des règlements modernisés sur les engrais.
- La première étape du lancement s'est limitée aux demandes de nouveaux enregistrements et d'autorisations de recherche dans le cadre de la réglementation modernisée.
- Le travail d'intégration des autres types d'autorisation se poursuit.
- L'adoption a été lente :

1er novembre 2020 - 30 novembre 2021	taux d'adoption
Demands de nouveaux enregistrements	50%
Demands liées à la recherche	49%
Toutes les permissions	50%



- Le lancement partiel de la plateforme de services pour les engrais est cité comme une cause majeure
- Mises à jour de MyCFIA :
  - Les demandes électroniques de renouvellement et de modification sont maintenant **en ligne!**
  - Changements dans la facturation électronique (le plancher des transactions sur compte est supprimé).
  - Directives pour les consultants en attente de publication.
  - WalkMe - mentionné précédemment

# Coordonnées et questions

<http://inspection.gc.ca/fra/1299165827648/1299165914316>

**Bureau de présentation de demandes préalable à la mise en marché**

Agence canadienne d'inspection des aliments  
59, promenade Camelot  
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9

Courriel : [cfia.paso-bpdpm.acia@canada.ca](mailto:cfia.paso-bpdpm.acia@canada.ca)

Téléphone : 1-855-212-7695

Télécopieur : 613-773-7115

